



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Rapport du jury des entretiens REP+ 2022

1- Les chiffres de la session

225 agents ont postulé à l'obtention de la bonification de points pour un poste en REP+, dont 31 avaient déjà reçu un avis favorable en 2021. A l'issue des entretiens, on dénombre :

- 172 avis « favorable » ;
- 53 avis « défavorable ».

Dans le cadre des opérations du mouvement intra-académique 2021, 74 agents ont obtenu un poste en REP+ . Parmi eux, on dénombre :

- 61 agents avec avis favorable des commissions d'entretien soit 82.4%
- 13 agents affectés hors commission

2- Organisation des entretiens

Les entretiens REP+ se sont déroulés les 4, 5 et 6 mai 2022, pour la troisième année consécutive en distanciel.

La plateforme Colibris a permis à l'ensemble des commissions, composées chacune de deux Principaux de collège REP+ (ou adjoints) et d'un Inspecteur d'Académie-Inspecteur Pédagogique Régional (IA-IPR) référent en Education Prioritaire, de consulter les dossiers renseignés par les candidats dans le cadre de l'appel à candidature paru au Bulletin d'Information Rectoral spécial mouvement intra-académique fin mars 2022, et d'échanger avec chacun d'entre-eux.

Les candidats étaient très majoritairement des enseignants titulaires. L'ensemble des disciplines, y compris certaines de Lycée Professionnel, étaient représentées. Certains pouvaient faire valoir une première expérience en EP, par exemple dans une autre académie ou comme AED avant la préparation aux concours de l'enseignement.

3 Bilan qualitatif

➤ Le dossier:

Il comporte :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;

- Tout document utile d'évaluation rédigé par un inspecteur ou le chef d'établissement (compte rendu de carrière, dernier rapport d'inspection, rapport de visite, rapport de visite stagiaire,...).

Dans l'ensemble, les dossiers ont été correctement complétés, preuve que la fiche parue au BIR a été lue et suivie.

Le document « Fiche de poste en REP+ », mis en ligne au BIR, précise les attentes et est destiné à aider chaque candidat à formaliser sa réflexion.

La lettre de motivation doit permettre de mettre en lien cette réflexion et le projet d'enseigner en REP+. Elle ne saurait se limiter à un résumé de la carrière ou à une déclaration d'intention. Il s'agit d'amener le jury à comprendre la démarche du candidat et à mesurer la compatibilité de son profil avec celui requis pour exercer dans un établissement REP+ ;

➤ **L'entretien**

Une majorité de candidats ont obtenu un avis favorable pour la bonification de points. Cela montre une bonne compréhension des documents parus au BIR, et notamment de la fiche de poste « enseignant en REP+ ». Le référentiel pour l'Education Prioritaire est assez largement cité et mobilisé dans les raisonnements. Les motivations présentées sont souvent correctement articulées aux spécificités des publics scolaires accueillis dans les réseaux d'éducation prioritaire renforcée. Beaucoup s'étaient déjà renseignés sur les collègues qu'ils avaient demandés au mouvement.

Les constats énumérés ci-dessous sont régulièrement évoqués par les différentes commissions comme pouvant conduire à l'émission d'un avis défavorable au terme de l'entretien.

- La difficulté pour le candidat à développer une réflexion professionnelle inscrite dans le **cadre institutionnel** déployé par le Ministère de l'Education Nationale (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, réforme du collège, Référentiel de l'Education Prioritaire, mesures déployées dans le premier degré, évaluations nationales conduites en CP, CE1, 6^{ème}, etc.) ;
- La difficulté à appréhender les enjeux liés à **l'acquisition progressive des fondamentaux, la consolidation des parcours et le suivi des orientations** (programmes d'enseignement du cycle des apprentissages fondamentaux, cycle de consolidation et cycle des approfondissements, attendus de fin d'année et repères annuels de progression du CP à la 3^{ème}, etc.) ;
- Une méconnaissance avérée des **missions et obligations de service** des enseignants exerçant en REP+ ainsi que des **outils et instances de pilotage** (travail en équipe, CEC, COPIL de réseau, etc.) ;
- Une préparation insuffisante à l'entretien, conduisant à une présentation très succincte des motivations, puis à un échange avec la commission ne permettant pas d'aller au-delà de considérations très générales sur le travail en équipe ou la mise en œuvre de projets, voire d'un discours misérabiliste sur les élèves de l'Education Prioritaire.